

gDTC - Demande #2951

Faire en sorte que dans les fiches personnes morales confluent uniquement les messages envoyés aux adresses pro des correspondant·e·s

13/02/2018 16:25 - Isabella Vanni

Statut:	Attente d'information	Début:	13/02/2018
Priorité:	Normale	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			
Description			
Dans l'onglet « Contacts » du membre #8649, nous retrouvons les messages envoyés à l'adresse personnelle de l'un de ses correspondant·e·s, qui es en effet aussi membre -> #6890. Pourtant, l'adresse personnelle du membre #6890 diffère de l'adresse de contact pro du correspondant #6890. Serait-il possible de n'avoir dans #8649 que les messages envoyés à l'adresse pro du correspondant ?			

Historique

#1 - 14/02/2018 15:22 - Benjamin Drieu

- Statut changé de Nouveau à Confirmé

Oui mais c'est non trivial.

#2 - 06/03/2018 17:36 - Benjamin Drieu

- Statut changé de Confirmé à Attente d'information

Cela veut aussi dire ne plus stocker dans la fiche de la personne morale les mails envoyés aux contacts dont l'adresse de courriel professionnel n'a pas été renseignée.

Est-ce acceptable ?